



Département du Puy-de-Dôme
Commune d'AURIÈRES

Procès-verbal du 8 septembre 2025

L'an 2025, le huit Septembre à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Guylaine, MM : BALLANDRAS Patrick, COHADON Clément, MAZUEL Didier, VALLEIX Olivier

Excusés : Mme VALLEIX Véronique, M. RANDANNE Jean-Valère

Date de la convocation : le 03/09/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme DURAND Frédérique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

ORDRE DU JOUR :

- Tarif cantine pour l'année 2025-2026,
- Tarifs location salle polyvalente,
- DM Budget eau,
- DM Budget assainissement,
- Remboursement transport scolaire 2024-2025
- Amende de Police,
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15/07/2025

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2025 129 : Tarif repas cantine 2025-2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 a abrogé le décret n°2000-672 du 19 juillet 2000 qui encadrait l'augmentation du prix des repas à la cantine suivant un taux fixé par arrêté ministériel.

Le prix est donc désormais fixé sous la seule responsabilité de la collectivité territoriale, tout en respectant l'article 2 du décret (le prix ne peut dépasser le coût du repas par usager).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à la cantine à **4.60 €** (quatre euros et soixante centimes) à compter du 1er septembre 2025.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2025 130 : Remboursement transport scolaire 2024-2025

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis la création du RPI Aurières-St Bonnet près Orcival - Vernines, les communes prenaient en charge le transport scolaire des enfants de leur commune. Depuis septembre 2014, le Conseil Départemental facture directement aux familles les frais de transport. Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de rembourser à nouveau les frais de transport aux

familles de la commune dont les enfants utilisent le transport scolaire. Les remboursements seront imputés sur le compte 65748 - subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement des frais de transport pour l'année scolaire 2024-2025 selon le tableau ci-dessous :

FAMILLE	ENFANT	MONTANT
FERRANDON Frédérique/AUCAN Christophe	AUCAN Zoé	152,00 €
BONY Rémi/Pauline	BONY Jeanne	126,00 €
BONNET Mélanie/Guillaume	BONNET Elian	191,00 €
BOUILLOT Jean-Jacques/ RANDANNE Amélie	BOUILLOT Adèle et Germain	382,00 €
MARCILLAC Axelle / BONY Yoan	BONY Antonin et Robin	210,00 €
JOB Julie / BOURNAIS Laurent	BOURNAIS Théo	105,00 €
CACCIA Nelly/DANOVARO Anthony	DANOVARO Ezio et Mila	304,00 €
FAURE Marion	LESCURAT Robin	213,00 €
GAUTHIER Magalie/ DE LA ROCHELAMBERT Quentin	DE LA ROCHELAMBERT Samuel	136,00 €
GENESTE Mathieu/Emilie	GENESTE Luca	234,00 €
HABOUZIT Emilie / JUILLARD Sébastien	JUILLARD Sigrid	213,00 €
REBIERE Delphine / KLISSING Fabien	KLISSING Juliette	105,00 €
MEILLEROUX Hélène	MEILLEROUX Romane	191,00 €
TIZIANI Gaël / BOUCHET Laëtitia	TIZIANI Rose	221,00 €
	TOTAL	2 783,00 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2025 131 : DM N°1 : Budget Assainissement

Désignation	Dépenses	
	Diminution De crédits	Augmentation De crédits
FONCTIONNEMENT		
014 – Atténuation de produits		
D 706129 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte		89 €
011 – Charges à caractère général		
D 6156 – Maintenance	89 €	
Total	89 €	89 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2025 132 : DM N°1 : Budget eau

Désignation	Dépenses	
	Diminution De crédits	Augmentation De crédits
FONCTIONNEMENT		
014 – Atténuation de produits		
D 701249 - Reversement redevance pour pollution d'origine domestique		352 €
011 – Charges à caractère général		
D 6068 – Autres matières et fournitures	352 €	
Total	352 €	352 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2025 133 : Salle polyvalente : tarifs location au 1er septembre 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de modifier le tarif de la salle polyvalente pour les associations extérieures journée à compter du 1er septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Associations extérieures :

Week-end : 400 €

Jour de semaine : 200 € (journée de 8h à 20h)

Habitants de la commune (une location par an) :

Week-end : 200 €

Jour de semaine : 80 € (journée de 8h à 20h)

Personnes extérieures à la commune :

Week-end : 400 €

Jour de semaine : 160 € (journée de 8h à 20h)

Associations de la commune :

Usage ponctuel : gratuit

Usage régulier (hors week-end) : forfait annuel de 100 €

Location vidéo projecteur (en option) :

20 € par location

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2025 134 : Amende de Police - Réfection du marquage au sol

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la nécessité de refaire le marquage au sol à l'intérieur du bourg d'Aurières.

Après avoir étudié le devis du Conseil Départemental, Monsieur le maire propose, la réfection du marquage au sol pour les passages piétons, stop, cédez le passage ainsi que les dents de requin sur les plateaux surélevés. Le

montant total des travaux s'élève à 6 375 € HT. Il est possible d'obtenir une subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police à hauteur de 75 % du montant HT ;

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet proposé,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

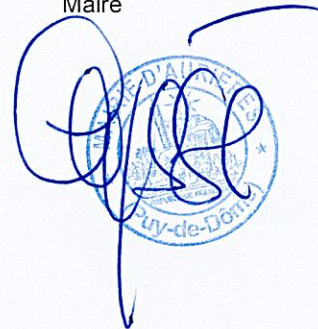
- La sonnerie de l'Angélus de l'église ne sonne plus, problème de moteur, coût de la réparation environ 2 000 euros.
- Réunions d'information « la santé pour tous » dans le cadre du contrat local de santé.
- Possibilité de faire installer des panneaux solaires (ombrières) à moindre frais, à l'étude.
- Antenne relais : des remarques ont été faites en Mairie concernant le projet d'une antenne relais, certaines interrogations sur la hauteur du pylône et sur la 5G ont été soulevés.

Séance levée à : 22 :40

Frédérique DURAND
Secrétaire de séance



Jérôme CEYSSAT
Maire



Mis en ligne sur le site internet de la commune : www.aurières.fr le 7 octobre 2025.